

LA CELLE SAINT CLOUD, le 9/10/2019

Monsieur Paul BIYA
Président de la
République du Cameroun
Palais d'Etoudi
YAOUNDE
République du Cameroun

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous à l'approche du triste anniversaire de la catastrophe ferroviaire d'ESEKA. Saisi par cette tragédie qui a profondément meurtri votre peuple, vous aviez décrété une journée de deuil national et nommé une commission d'enquête sous le décret présidentiel 2016/42 du 25 Octobre 2016.

Au terme d'un appel d'offres international lancé par un conseiller militaire indépendant, Mr Sani MOUHAMADOU pour la sélection de l'expert international indépendant et après consultation de plusieurs sociétés d'expertise internationales, son choix s'est porté sur le cabinet CERUTTI S.A dont il avait soumis au préalable les références professionnelles à la commission d'enquête.

Le Cabinet CERUTTI SA a traité plus de 180.000 expertises nationales et internationales dont un millier qu'il a menées à bien au Cameroun depuis les années 1980 comprenant des dossiers majeurs tels que la construction du palais d'ETOUDI, l'explosion de l'usine CELLUCAM d'Edéa, les établissements de la SONEL, les risques liés aux exploitations des usines CIMENCAM...

Bénéficiant du concours de Monsieur Gérard SOULIER, j'ai tenu à accomplir personnellement la partie technique de la mission, celle relative aux causes et à la cinématique de la catastrophe. Les opérations relatives à cette mission d'expertise se sont déroulées du 14 au 20 Novembre 2016 sous la constante coordination de Monsieur SANI MOUHAMADOU, Conseiller Militaire indépendant.

Dès le 21 Novembre 2016, nous en avons rendu compte oralement au Conseil des Ministres, présidé par Monsieur Philémon YANG, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de l'époque, et déposé le jour même un rapport d'étape de 19 pages.

De retour en France, nous avons poursuivi l'instruction de cette affaire d'une exceptionnelle gravité, étant donné les très lourdes conséquences humaines de la catastrophe. Le 14 Février 2017, après avoir recueilli les compléments d'informations nécessaires, nous avons déposé un rapport d'expertise définitif de 70 pages.

Je n'ai pas été informé de la suite du déroulement de la procédure judiciaire, et ce n'est que récemment que j'ai eu connaissance d'irrégularités qui m'amènent à vous écrire la présente lettre.

Il y a lieu de relever que j'avais proposé avant notre arrivée à YAOUNDE la participation de mon associé Expert camerounais, Monsieur Samuel MOUDZE qui avait été refusée par la commission sous le motif de la demande d'expertise étrangère. Cependant, un dénommé Mr Benoit ESSIGA a assisté au déroulement de la quasi totalité des opérations d'expertise du Cabinet CERUTTI S.A, au vu et au su des membres de la commission qui mieux que les experts venus de l'étranger, étaient en mesure de connaître les raisons de sa participation.

Il s'est avéré plus tard que Mr Benoit ESSIGA, informé en temps réel de notre planning et s'étant présenté dès le premier jour à l'hôtel Hilton comme un expert ayant reçu du Procureur de la République, dans la même affaire une mission parallèle, entendue non concurrente, était en fait un expert judiciaire concurrent, ancien conducteur de train de la société CAMRAIL, et en contentieux social avec ladite société.

Dans une note d'observations du 19 Décembre 2016, la Société CAMRAIL dénonçait des similitudes et certains paragraphes rigoureusement identiques entre les rapports de Monsieur ESSIGA et du Cabinet CERUTTI, ce qui conduisait à remettre fortement en cause l'indépendance du Cabinet CERUTTI. Je tiens à souligner à ce propos que le collègue d'experts que je dirigeais et le pilote coordinateur avons été approchés par un haut cadre de la même société CAMRAIL qui a tenté de nous influencer durant notre mission d'expertise judiciaire. Cette action a fait l'objet d'une main courante déposée le 20 Novembre 2016 à la direction de la Police Judiciaire de YAOUNDE.

La note d'observation CAMRAIL me soupçonnait d'avoir manqué d'impartialité, d'honnêteté et d'avoir trahi mon serment d'Expert Judiciaire. Plus grave encore, j'ai découvert que dans ses conclusions du 12 Septembre 2018, la Société CAMRAIL m'a accusé devant le Tribunal d'Instance d'ESEKA d'avoir déposé un rapport corrompu ; en d'autres termes j'aurais selon elle, commis un délit de corruption dans le cadre de la mission que vous m'avez confiée.

Les médias se sont fait l'écho de cette situation de doute quant à ma probité professionnelle, ce qui porte atteinte à l'image de mon entreprise et à mon honneur. C'est pourquoi j'ai déposé une plainte à l'encontre de Monsieur Benoît ESSIGA, par le ministère de Maître Joseph YOUNSI, Avocat à YAOUNDE, afin que la vérité soit clairement établie quant à la paternité des écritures du Cabinet CERUTTI contestées par la Société CAMRAIL, en ce qu'elles comportent des similitudes avec les écritures de Monsieur ESSIGA lequel a visiblement eu connaissance du rapport d'étape du cabinet CERUTTI.

Par ailleurs, mon Conseil, Maître Joseph YOUNSI, a pu obtenir de nouvelles informations quant aux conditions dans lesquelles le Tribunal de 1^{ère} Instance d'ESEKA a rendu son jugement du 26 Septembre 2018

Il vient de présenter le rapport d'expertise définitif établi par le Cabinet CERUTTI le 14 février 2017, et adressé à la Commission d'Enquête.

Le Procureur de la République et le Président du Tribunal lui ont confirmé le voir pour la première fois.

Il apparaît donc que le rapport d'expertise définitif du Cabinet CERUTTI du 14 Février 2017 n'a jamais été communiqué ni aux Magistrats, ni aux Conseils des victimes.

Seul le rapport d'étape du Cabinet CERUTTI du 21 Novembre 2016 a été produit en justice, alors que le rapport d'expertise détaillé de 70 pages, qui avait été adressé par DHL à la Présidence de la République du Cameroun en 46 exemplaires (23 exemplaires en langue française et 23 exemplaires en langue anglaise) à l'attention d'un un Haut Commis de l'Etat encore en fonction (et réceptionné par ses soins), dont 2 exemplaires grand luxe à votre attention, a totalement disparu.

Or, ce rapport d'expertise définitif comportait des précisions destinées aux Juges du Tribunal d'ESEKA sur les causes et circonstances de l'accident. **Il apportait la démonstration technique et scientifique des fautes graves et des manquements commis par la société CAMRAIL, depuis la direction générale, jusqu'aux équipes opérationnelles.**

Et ces éléments étaient par ailleurs nécessaires au Tribunal afin qu'ils puissent éclairer parfaitement sa décision quant aux responsabilités civiles et pénales, ainsi qu'en ce qui concerne les principes indemnitaires à adopter à l'égard des victimes et de leurs familles.

De telles irrégularités étant de nature à avoir faussé la bonne administration de la justice dans cette affaire d'une particulière gravité, il est de mon devoir d'attirer respectueusement votre attention à ce sujet. Je me tiens à votre disposition pour vous soumettre toutes les pièces qui justifient mes déclarations.

J'ai un profond attachement pour votre pays, Monsieur le Président. J'ai été longtemps sollicité par un certain nombre de medias qui souhaitaient obtenir ma part des informations, mais j'ai opposé à tous une fin de non-recevoir, afin de respecter mon engagement de confidentialité.

J'ai multiplié des tentatives ces dernières semaines pour vous faire connaître mes intentions afin de ne pas porter atteinte à tous les efforts que vous aviez personnellement déployés dans l'intérêt de vos compatriotes. Cependant je n'ai pas eu de suite, ni reçu aucune réponse. Cette action reste mon ultime recours pour attirer votre attention.

Je fais appel à votre haut arbitrage, Monsieur le Président, car vous avez la réputation d'être un homme sage et juste, afin de laver les soupçons d'irrégularités ainsi que l'accusation de corruption portés à mon encontre et à celle de mon entreprise par la société CAMRAIL.

Ces accusations inacceptables trouvent leur origine première dans le plagiat du rapport d'étape du Cabinet CERUTTI par Mr Benoit ESSIGA. L'impossibilité qui m'a été faite jusqu'à ce jour de nous défendre, contribue à nuire à la réputation du collègue d'experts et cause un important préjudice moral et financier au Cabinet CERUTTI. Je ne saurais laisser davantage cette fâcheuse situation perdurer.

Confiant dans l'attention que vous voudrez bien porter à la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma très haute considération.

Pierre CERUTTI.
